

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

élus : 19

Conseillers

en fonction : 19

Séance du 14 mars 2016

Sous la Présidence de GROSSKOST Alain.

Conseillers
présents : 16

Membres présents : MM. GROSSKOST, GRUBER, NORTH, ESCOUBET, MEYER, WALCH , COLIN, Mmes LETZ, GARDONCINI, GEYER, MASTIO, MELLINGER MAYER, BERST, ORTIZ, MARQUES.

Membres excusés : MM. BLAIZEAU, HELLER, BERNHARD,./.

Membres bénéficiant d'une procuration : MM. GROSSKOST, GRUBER, Mme MAYER

Secrétaire de séance: Mme ORTIZ.

1./ Compte Administratif 2015

Le Maire se retire de la séance et cède la présidence à Monsieur Daniel GRUBER, Adjoint au Maire, Président de la Commission des Finances, des Affaires administratives et juridiques, pour la présentation du Compte Administratif 2015, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :	Dépenses :	1.016.871,51
	Recettes :	1.326.555,30
	Excédent :	309.683,79
Investissement :	Dépenses :	173.126,67
	Recettes :	853.865,54
	Excédent :	680.738,87
Résultat :		
Excédent global :		990.422,66

Il est approuvé à l'unanimité.

2./ Compte de Gestion 2015

A l'unanimité,
le Conseil Municipal approuve, le Compte de Gestion de l'exercice 2015, établi par le Receveur Percepteur, conformément au Compte Administratif 2015.

3. / Affectation du résultat 2015.

Monsieur Daniel GRUBER commente le compte administratif de l'exercice 2015 pour le budget de la commune qui se présente comme suit :

	Résultats au 31 décembre 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultats constatés en 2015	Résultats cumulés au 31 décembre 2015
Investissement	- 748 595,35	0,00	680 738,87	- 67 856,48
Fonctionnement	1 003 145,61	748 595,35	309 683,79	564 234,05
Total	254 550,26	748 595,35	990 422,66	496 377,57

Le Conseil Municipal constate maintenant à la clôture de l'exercice 2015 un déficit d'investissement de 67 856,48 € et un excédent de fonctionnement de 564 234,05 €.

Par la procédure d'affectation du résultat, les écritures suivantes seront portées au budget primitif de la commune pour l'année 2016.

Recettes d'investissement C/1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : **309.683,79 €**

Dépenses d'investissement C/001 : Déficit d'investissement reporté : **67.856,48 €**

Recettes de fonctionnement C/002 : Excédent de fonctionnement reporté : **253.977,57 €**

4./ Budget Primitif 2016.

Monsieur Daniel GRUBER, Adjoint au Maire, Président de la commission des finances, des affaires administratives et juridiques, présente le budget primitif 2016, proposé par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour et 4 voix contre, le Budget comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 527 460,00 €
Recettes et dépenses d'investissement : 1 247 864,00 €

Madame MELLINGER Sylvie, ainsi que Monsieur COLIN Frédéric, membres de comité d'associations concernées, n'ont pas participé ni aux débats ni aux votes pour la partie relative aux subventions des associations.

5. / Fiscalité 2016

Afin de générer le produit fiscal nécessaire à l'équilibre au Budget Primitif 2016, tel qu'il est adopté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer ainsi les taux des taxes :

Taxe d'Habitation : 10,26 %
Taxe sur les Propriétés Bâties : 12,09 %
Taxe sur les Propriétés Non Bâties : 56,32 %

6. / Soutien à l'investissement public local – Programme Bâtiment Schweitzer.

Monsieur Daniel GRUBER, Président de la Commission des Finances, présente au Conseil la mise en place du dispositif d'appui à l'investissement local qui permet aux collectivités de présenter une demande de participation financière pour les dossiers de mise en œuvre des AD'AP et tous les travaux d'accessibilité des ERP.

Le coût total de l'intégralité du programme est estimé à 279.314,60 € TTC.

M. Daniel GRUBER propose le plan de financement suivant :

	Dépenses TTC	Recettes
Travaux d'aménagement :	153.833,17	
Honoraires:	48.319,00	
Aléas et révisions	7.009,00	
Equipements spécifiques - divers:	13.072,00	
Frais supplémentaire éventuels:	<u>10.529,00</u>	
SOUS – TOTAL HT :	232.762,17	
TVA 20% :	<u>46.552,43</u>	
TOTAL TTC :	279.314,60	
Subventions :		
- Dotation parlementaire		8.000,00
- Dotation de Soutien à l'investissement		46.552,43
- Autres aides		0,00
Auto financement		224.762,17
Emprunt		0,00
TOTAL du programme :	279.314,60	279.314,60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- confirme la réalisation du programme de réhabilitation du bâtiment Schweitzer,
- charge le Maire de solliciter la subvention relative au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local,
- d'engager des consultations et
- autorise le maire à signer les lettres de commande.

7. / Soutien à l'investissement public local – Programme AD'AP - Eglise.

Monsieur Daniel GRUBER, Président de la Commission des Finances, présente au Conseil la mise en place du dispositif d'appui à l'investissement local qui permet aux collectivités de présenter une demande de participation financière pour les dossiers de mise en œuvre des AD'AP et tous les travaux d'accessibilité des ERP.

Il propose d'inscrire le programme de mise en accessibilité de l'église d'Ittenheim.

Le coût total de l'intégralité du programme est estimé à 64.669,59 € TTC.

M. Daniel GRUBER propose le plan de financement suivant :

	Dépenses TTC	Recettes
Travaux d'accès depuis les abords jusqu'au bâtiment	21.100,00	
Drainage	10.169,59	
Rampe d'accès	26.800,00	
Honoraires AMO	6.600,00	
Imprévus	0,00	
Subventions : - D.E.T.R.		9.700,00
- Dotation de Soutien à l'investissement		10.778,27
- Travaux d'intérêt local		1.400,00
- Autres aides		0,00
Auto financement		42.791,32
Emprunt		0,00
TOTAL du programme :	64.669,59	64.669,59

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- confirme la réalisation du programme d'une bibliothèque municipal dans les locaux de l'ancien centre de tri postal d'Ittenheim,
- charge le Maire de solliciter la subvention relative au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local,
- d'engager des consultations et
- autorise le maire à signer les lettres de commande.

8. / Soutien à l'investissement public local – Programme AD'AP - Groupe Scolaire.

Monsieur Daniel GRUBER, Président de la Commission des Finances, présente au Conseil la mise en place du dispositif d'appui à l'investissement local qui permet aux collectivités de présenter une demande de participation financière pour les dossiers de mise en œuvre des AD'AP et tous les travaux d'accessibilité des ERP.

Il propose d'inscrire le programme de mise en accessibilité de l'église d'Ittenheim.

Le coût total de l'intégralité du programme est estimé à 28.500,00 € TTC.

M. Daniel GRUBER propose le plan de financement suivant :

	Dépenses TTC	Recettes
Travaux d'accès depuis les abords jusqu'au bâtiment et aménagements intérieurs	28.500,00	
Subventions : - D.E.T.R.		9.700,00
- Dotation de Soutien à l'investissement		4.750,00
- Travaux d'intérêt local		1.400,00
- Autres aides		0,00
Auto financement		12.650,00
Emprunt		0,00
TOTAL du programme :	28.500,00	28.500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- confirme la réalisation du programme de mise aux normes d'accessibilité du Groupe Scolaire,
- charge le Maire de solliciter la subvention relative au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local,
- d'engager des consultations et
- autorise le maire à signer les lettres de commande.

9. / Soutien à l'investissement public local – Programme AD'AP – Salle polyvalente.

Monsieur Daniel GRUBER, Président de la Commission des Finances, présente au Conseil la mise en place du dispositif d'appui à l'investissement local qui permet aux collectivités de présenter une demande de participation financière pour les dossiers de mise en œuvre des AD'AP et tous les travaux d'accessibilité des ERP.

Il propose d'inscrire le programme de mise en accessibilité de la salle polyvalente.

Le coût total de l'intégralité du programme est estimé à 40.800,00€ TTC.

M. Daniel GRUBER propose le plan de financement suivant :

	Dépenses TTC	Recettes
Travaux d'aménagement :		
Cheminements extérieurs:	9.500,00	
Circulations intérieures horizontales :	2.500,00	
Circulations intérieures verticales:	1.800,00	
Circulations intérieures verticales:	6.500,00	
Portes, portiques et sas :	4.500,00	
Locaux ouverts au public, équipements...:	300,00	
Sanitaires	8.500,00	
Eclairage:	3.500,00	
Douches et cabines	3.500,00	
AMO	3.700,00	
Subventions : - DETR		10.200,00
- Dotation de soutien à l'investissement:		6.800,00
- Autres aides		0,00
Auto financement		23.800,00
Emprunt		0,00
TOTAL du programme :	40.800,00	40.800,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- confirme la réalisation du programme de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente,
- charge le Maire de solliciter la subvention relative au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local,
- d'engager des consultations et
- autorise le maire à signer les lettres de commande.

10. / Soutien à l'investissement public local – Programme AD'AP – La Poste.

Monsieur Daniel GRUBER, Président de la Commission des Finances, présente au Conseil la mise en place du dispositif d'appui à l'investissement local qui permet aux collectivités de présenter une demande de participation financière pour les dossiers de mise en œuvre des AD'AP et tous les travaux d'accessibilité des ERP.

Il propose d'inscrire le programme de mise en accessibilité du bâtiment de la poste.

Le coût total de l'intégralité du programme est estimé à 12.500,00 € TTC.

M. Daniel GRUBER propose le plan de financement suivant :

	Dépenses TTC	Recettes
Travaux d'aménagement :		
Cheminements extérieurs :	5.000,00	
Portes, Portique et sas :	7.500,00	
AMO	0,00	
Imprévus 5%	0,00	
Subventions : - DETR		3.125,00
- Dotation de soutien à l'investissement		2.084,00
- Autres aides		0,00
Auto financement		7.291,00
Emprunt		0,00
TOTAL du programme :	12.500,00	12.500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- confirme la réalisation du programme de mise aux normes d'accessibilité du bâtiment de la poste,
- charge le Maire de solliciter la subvention relative au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local,
- d'engager des consultations et
- autorise le maire à signer les lettres de commande.

11. / Soutien à l'investissement public local – Locaux pour activités associatives à caractère social.

Monsieur Daniel GRUBER, Président de la Commission des Finances, présente au Conseil la mise en place du dispositif d'appui à l'investissement local qui permet aux collectivités de présenter une demande de participation financière pour la réhabilitation d'un local pour des activités associatives à caractère social.

Il propose d'inscrire le programme d'aménagement de la salle pluriactivités.

Le coût total de l'intégralité du programme est estimé à 58.918,52 € TTC.

M. Daniel GRUBER propose le plan de financement suivant :

	Dépenses TTC	Recettes
Travaux d'aménagement :		
Gros œuvre :	4.180,00	
Plâtrerie :	7.494,00	
Menuiserie intérieure:	4.053,77	
Carrelage :	1.885,00	
Revêtement sol souple:	4.540,00	
Peinture:	7.446,00	
Electricité :	16.700,00	
Sanitaire :	2.800,00	
SOUS – TOTAL HT :	49.098,77	
TVA 20% :	9.819,75	
TOTAL TTC :	58.918,52	
Subventions :		
- DETR :		9.819,75
- Dotation de soutien à l'investissement:		9.819,75
- Autres aides		0,00
Auto financement		39.279,02
Emprunt		0,00
TOTAL du programme :	58.918,52	58.918,52

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- confirme la réalisation du programme d'une salle pour activités associatives à caractère social dans les locaux de l'ancien centre de tri postal d'Ittenheim,
- charge le Maire de solliciter la subvention relative au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local,
- charge le Maire de solliciter une aide auprès des collectivités compétentes, des élus nationaux et de l'Etat au titre notamment de la D.E.T.R.,
- d'engager des consultations et
- autorise le maire à signer les lettres de commande.

12. / Clocher de l'église – Demande de participation.

Le maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux au niveau de la couverture ardoise du clocher de l'église.

L'état du clocheton nécessite une intervention d'urgence.

Le coût total de l'intégralité du programme est estimé à 5.000,00 € TTC .

M. Daniel GRUBER propose le plan de financement suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge la commission des Finances de définir le plan de financement,
- confirme la réalisation des travaux de réfection de la couverture en ardoise du clocher de l'église d'Ittenheim,
- charge le Maire de solliciter la subvention auprès du Ministère de l'Intérieur,
- autorise le Maire de signer les lettres de commande.

13. / Horloge de l'église – Demande de participation.

Le maire informe le conseil municipal de l'état de l'horloge de l'église qui nécessite une intervention d'urgence. Une restauration complète s'impose avec le remplacement des cadrans et des aiguilles.

Le coût total de l'intégralité du programme est estimé à 6.288,00 € TTC.

M. Daniel GRUBER propose le plan de financement suivant :

	Dépenses TTC	Recettes
Travaux de restauration de l'horloge: Remplacement de l'horloge : Restauration du cadrans et des aiguilles	1.350,00 3.890,00	
AMO	0	
Imprévus	0	
SOUS – TOTAL HT :	5.240,00	
TVA 20% :	1.048	
TOTAL TTC :	6.288,00	
Subventions : - Ministère de l'Intérieur - Autres aides		1.048,00 0,00
Auto financement		5.240,00
Emprunt		0,00
TOTAL du programme :	6.288,00	6.288,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme la réalisation des travaux de réfection du clocheton de l'église d'Ittenheim,
- charge le Maire de solliciter la subvention auprès du Ministère de l'Intérieur,
- autorise le Maire de signer les lettres de commande.

14./ Mise en accessibilité d'un établissement recevant du public - Salle polyvalente; D.E.T.R. et plan de financement

Après avoir examiné les édifices à mettre en conformité au regard des règles d'accessibilité, le maire propose de retenir pour 2016, le programme de mise en accessibilité de l'église, conformément à la délibération du conseil en date du 1er juillet 2015.

Parmi les travaux relevés par l'organisme de contrôle, la municipalité a retenu l'aménagement des circulations, de l'éclairage, des sanitaires et d'un ascenseur.

Le coût total de l'intégralité du programme aurait été de 40.800,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la réalisation des travaux retenus et leur inscription au budget 2016,
- de présenter une demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux auprès des services de l'Etat,
- d'engager les consultations et ces travaux après accord de ces services.

M. Daniel GRUBER, Président de la Commission des Finances présente le plan de financement :

	Dépenses TTC	Recettes
Travaux d'aménagement :		
Cheminements extérieurs:	9.500,00	
Circulations intérieures horizontales :	2.500,00	
Circulations intérieures verticales:	1.800,00	
Circulations intérieures verticales:	6.500,00	
Portes, portiques et sas :	4.500,00	
Locaux ouverts au public, équipements...:	300,00	
Sanitaires	8.500,00	
Eclairage:	3.500,00	
Douches et cabines	3.500,00	
AMO	3.700,00	
Subventions : - DETR		10.200,00
- Dotation de soutien à l'investissement:		6.800,00
- Autres aides		0,00
Auto financement		23.800,00
Emprunt		0,00
TOTAL du programme :	40.800,00	40.800,00

15./ Mise en accessibilité d'un établissement recevant du public - Bâtiment de la poste; D.E.T.R. et plan de financement

Après avoir examiné les édifices à mettre en conformité au regard des règles d'accessibilité, le maire propose de retenir pour 2016, le programme de mise en accessibilité du bâtiment de la poste.

Parmi les travaux relevés par l'organisme de contrôle, la municipalité a retenu le réaménagement des cheminements extérieurs et du sas d'entrée, pour un montant total de 12.500,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la réalisation des travaux retenus et leur inscription au budget 2016,
- de présenter une demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux auprès des services de l'Etat ;
- d'engager les consultations et ces travaux après accord de ces services.

M. Daniel GRUBER, Président de la Commission des Finances présente le plan de financement :

	Dépenses TTC	Recettes
Travaux d'aménagement :		
Cheminements extérieurs :	5.000,00	
Portes, Portique et sas :	7.500,00	
AMO	0,00	
Imprévus 5%	0,00	
Subventions : - DETR		3.125,00
- Dotation de soutien à l'investissement		2.084,00
- Autres aides		0,00
Auto financement		7.291,00
Emprunt		0,00
TOTAL du programme :	12.500,00	12.500,00

16 ./ Axe Multimodal A351 - RN4.

Le maire présente le courrier du Service Aménagement Durable des Territoires de la Direction Départementale de Territoires relatif au projet d'aménagement multimodal de l'axe A351-RN4.

Monsieur NORTH expose la réflexion de la Commission d'Urbanisme en charge de la modification du POS.

Le conseil municipal est convié à formuler son avis et en particulier sur la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols d'Ittenheim.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de mise en compatibilité du POS.

17./ Projet "Génération Cirque".

Monsieur Didier NORTH présente le projet "Génération Cirque". Il s'agit de l'implantation d'une école de cirque sur un terrain appartenant au SIVU d'Achenheim dont la commune fait partie.

Le conseil municipal est donc convié à formuler son avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet "Génération Cirque" prévu sur la propriété du SIVU d'Achenheim, à la condition qu'il n'emporte aucune incidence financière pour la commune d'Ittenheim.

18./ Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- *Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;*
- *Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;*
- *Considérant que pour équilibrer le financement de cette mission le Centre de Gestion demandera aux collectivités adhérentes le versement d'une contribution « assurance statutaire » de 3% du montant de la cotisation acquittée ;*
- *Considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;*
- *Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 celui-ci a retenu l'assureur AXA et les courtiers Yvelin-Collecteam et propose les conditions suivantes :*

Agents immatriculés à la CNRACL

- *Taux : 4,56 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire*

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 150h / trimestre)

- *Taux : 1,27 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire*

- ✓ *Contrat en capitalisation*
- ✓ *Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016*
- ✓ *Durée du contrat : 4 ans*

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 ;

AUTORISE Monsieur le Maire:

- à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 4,56 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 150h / trimestre)
- Taux : 1,27 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- ✓ Contrat en capitalisation
- ✓ Prise d'effet du contrat : 1er janvier 2016
- ✓ Durée du contrat : 4 ans

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de quatre ans.

- à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Bas-Rhin fixée comme suit : 3% du montant de la cotisation due à l'assureur.

PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

19./ Désignation d'un délégué communal au SDEA - Assainissement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de Mars 2014, il convient de désigner les représentants siégeant au SIVU Bassin SOUFFEL, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 ;

VU les Statuts du SIVU SOUFFEL;

VU la démission de M. COLIN en tant que représentant titulaire auprès du SIVU SOUFFEL;

APRÈS avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

APRÈS en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité,

DE DESIGNER par vote à bulletins secrets conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT :

- M. MEYER Daniel, représentant titulaire de la Commune de ITTENHEIM,
- M. GROSSKOST Alain, représentant suppléant

au sein de l'assemblée du SIVU SOUFFEL.